



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 29 juin 2011
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.7

**5^{ème} MODIFICATION DU PLU DU GRAND TOULOUSE
COMMUNE DE TOULOUSE**

L'an deux mille onze, le vingt neuf juin à onze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BRIANCON François BRISSONNET Jean-François CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique DUHAMEL Thierry FABRE Jean-Michel FRANCHINI Paul GERMAIN Louis GUILLOT René LOZANO Guy	MARQUIE Bernard MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne MOYET Jean-Louis SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
DUCERT Claude REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	GIL Danièle RIEUNAU Guy
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. Etienne MORIN
SOTTIL Alain, représenté par M. Jean-Louis COLL

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COTELLE Thierry
COMMENGES Jean-Claude
CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles

DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis
FAIVRE Claudia
FOURNIER Denis
GARRIC Amapola
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GRIMBERT Georges
HARDY Isabelle
LANGE Régine

MANDEMENT André
MAURICE Antoine
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SAVIGNY Thierry
SUAUD Thierry

Délégués suppléants excusés

COHEN Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSAGNE Jean-Claude
CASSETA Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DADOU Gilles
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine

LAVIGNE Christian
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 35	Votants : 37
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 37

La commune de Toulouse est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 9 mars 2011, le Grand Toulouse a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article 123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant ouverture de l'enquête publique qui se déroule du 11 avril au 16 mai 2011 inclus.

La modification du PLU du Grand Toulouse - commune de Toulouse a pour objet :

- De maîtriser l'urbanisation sur le secteur « Lalande nord » de Toulouse en créant 3 périmètres de constructibilité limitée (servitudes L.123-2-a) : « Dortis/Gaussens » ; « Stocco » ; « Alphand » et de fermer à l'urbanisation une zone U, en la classant AU0 (secteur « Sarah Bernhardt ») ;
- De prendre en compte le projet urbain Montaudran-Aérospace (50 hectares environ), une des composantes du projet « Plaine Campus », ayant pour vocation de développer et d'affirmer la place de la connaissance et de la recherche dans la métropole toulousaine en :
 - o Modifiant le zonage UE2 réparti en 4 zones : UE1 (activités), UP (équipements), UB2 (habitat) et NL (espaces naturels de loisirs) ;
 - o Créant 4 servitudes L.123-2c « voies et ouvrages publics » ;et en prévoyant de mener une réflexion sur la desserte de ce futur pôle au travers d'un schéma de développement urbain sur ce secteur.
- De maîtriser les conditions de renouvellement urbain sur le secteur « Matabiau-Lapujade » en modifiant la zone UB1 par extension de la zone UA3 et en créant :
 - o des espaces constructibles « de type A » sur le règlement graphique (hauteur des constructions variant entre R+2 et R+8) ;
 - o 6 servitudes L.123-2c « voies et ouvrages publics » et une servitude L.123-2c « espaces verts » ;
 - o un emplacement réservé.
- D'engager une nouvelle phase de protection du patrimoine bâti en identifiant environ 56 édifices en tant que bâtiment à conserver dans les documents graphiques et le règlement.
- Des mises à jour des documents graphiques et du règlement écrit.

Concernant le projet Montaudran-Aérospace, le SMEAT souligne que ce projet fait partie de la porte métropolitaine « Porte méditerranée » et correspond à un site d'intérêt métropolitain en projet, recouvert par des pixels mixtes et économiques. Ainsi, l'évolution du zonage du PLU introduisant des secteurs de mixité des fonction (habitat, équipements publics) va dans le sens des orientations du projet de SCoT.

Les autres points de la modification n'appellent pas d'observation au regard du projet de SCoT arrêté.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 5^{ème} modification du PLU du Grand Toulouse-
commune de Toulouse.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse, à Monsieur le
Maire de Toulouse et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 6 juillet 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes
administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978
relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN